

21^{ème} Tournoi d'Egletons – Samedi 17 Mai 2025

Règlement complémentaire

Art. 01 Le tournoi est autorisé par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton et par la FFBA D sous le numéro : en cours

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA D et du présent règlement. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBA D et doit être en possession de sa licence compétition pour la saison 24/25 qui pourra lui être demandée à la table de marque à son arrivée.

Art. 04 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. En particulier, T-shirt manches courtes ou débardeur (possibilité de manches longues noires uni en dessous) + short (ou jupe short pour les filles) au dessus du genou (possibilité de legging noir uni en dessous).

Art. 05 Le juge arbitre, Julien PAGES, est désigné par le comité d'organisation : ses décisions sont sans appel. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement. Tout joueur pourra porter réclamation auprès du juge arbitre.

Art. 06 Les inscriptions se font exclusivement en ligne par l'intermédiaire du logiciel BadNet avant le jeudi 1er mai 2025 minuit. La date d'inscription (du dernier joueur inscrit d'une paire) permettra d'attribuer les priorités en cas d'atteinte de la capacité d'accueil.

Art. 07 Le montant des inscriptions est de 13 € pour 1 tableau et de 18 € pour 2 tableaux. Les tableaux proposés sont les doubles mixtes (le matin – 32 paires au maximum) et doubles hommes ou dames (après les tableaux de mixte – 32 paires au maximum en cumulant les 2 disciplines). En cas de forfait non justifié après la constitution des tableaux (le 10 mai 2025), aucun remboursement ne sera effectué. Le paiement des frais d'inscription se fait exclusivement par BadNet : un remboursement sera effectué à l'issue de la compétition pour les joueurs des listes d'attente qui n'auront pas pu participer.

Art. 08 Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la FFBA D (sur toute la France) classés entre NC et R4, en Double et en Mixte, dans les catégories d'âge Minimale (classés D8 au minimum), Cadet, Junior, Sénior et Vétéran. Les différentes séries seront constituées par cote prenant en compte la moyenne décroissante des cotes FFBA D des joueurs ou équipes.

Art. 09 La constitution des tableaux sera réalisée conformément à l'application du RGC article 3 et plus particulièrement à l'article 3.1.2 **par lots**, c'est-à-dire organisés en Top, les paires seront inscrites dans la série correspondante à la **moyenne des points CPPH des 2 partenaires** à la date du tirage au sort. Tous les tableaux ouverts seront composés d'une poule unique de 4 joueurs ; **si l'échéancier le permet, des poules de 5 pourront être également mises en place**. Les organisateurs ne sont pas responsables en cas de joueurs déclarant forfait après la constitution des tableaux, mais feront le maximum, en accord avec le juge-arbitre pour remédier à ce type de situation. Le juge-arbitre pourra modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits le jour du tournoi, si aucun match du tableau n'est commencé. Le remplacement d'un joueur ou d'une paire forfait ne sera possible que par un joueur ou une équipe de niveau (classement, cote) inférieur au joueur ou équipe figurant en tête de série du tableau.

Art. 10 Les volants officiels du tournoi sont des Victor Queen pour les matchs comportant au moins 1 joueur classé D9 ou plus, et YONEX Mavis 370 pour les matchs entre joueurs NC ou P. Ces volants seront en vente sur le lieu de la compétition. Seuls ces volants seront utilisés en cas de litige. Les volants sont à la charge des joueurs au partage égal entre les deux paires.

Art. 11 Le temps minimum de repos entre deux matches est de 20 minutes, incluant le temps de prise en main du terrain.

Art. 12 Les joueurs ont 3 minutes de prise en main du terrain (échauffement, test volants, tirage au sort) à partir du moment où leur match a été annoncé.

Art. 13 Après l'appel de son match et passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait".

Art. 14 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sans la permission du juge arbitre.

Art. 15 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les coaches (maximum 1 coach par demi-terrain, aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Art. 16 Tout volant touchant une structure (plafond) du gymnase sera compté FAUTE à la fois au service et en jeu. Tout volant touchant les supports ou obstacles mobiles (filins, panneaux de basket...) sera compté LET au service et FAUTE en jeu.

Art. 17 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 18 Les classements et cotes FFBA D pris en compte sont ceux calculés sur Poona au 3 mai 2025. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux aura lieu le 4 mai 2025, en utilisant le logiciel BadNet.

Art. 19 Le comité d'organisation est seul habilité à autoriser la prise de photographies dans les gymnases pendant la toute la durée de la manifestation. La diffusion et la publication des photographies prises pendant la manifestation ne sont autorisées que via les supports de communication (papier et internet) des clubs ayant des joueurs inscrits et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton.

Art. 20 On distingue, après le tirage au sort :

- Le forfait volontaire qui consiste pour un joueur inscrit :
 - soit sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition ;
 - soit à renoncer sans raison valable à jouer un match ;
- Le forfait involontaire qui consiste pour un joueur inscrit :
 - soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (dûment justifiée par écrit au maximum 5 jours calendaires après le dernier jour de la compétition)
 - soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge-arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition concernée.

Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition. Le juge-arbitre est le seul juge du caractère du forfait qu'il constate sur la compétition dont il a la responsabilité. Dans certains cas, si le justificatif n'est pas présent le jour de la compétition, le juge-arbitre indiquera que le forfait « reste à justifier ». Dans ce cas le responsable régional, pour peu qu'un justificatif non équivoque lui soit transmis dans les délais, déclarera le forfait comme involontaire.

Tout justificatif doit être transmis à la ligue (clot@lnaqbad.fr).

Art. 21 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Le comité d'organisation